

Le Logement Adapté

Un dispositif permettant une stabilisation en hébergement

MISSION DU SERVICE

Le dispositif « Logement Adapté » consiste en la mise à disposition d'un hébergement en diffus à des personnes ne possédant pas de lieu de résidence. Il est composé de 10 logements, situés en périphérie du centre-ville de Pau, majoritairement issus du parc privé.

Le service Logement Adapté s'articule autour de 2 axes :

- **L'hébergement** : mettre à l'abri la personne, dans un logement autonome, et lui permettre de s'approprier un espace de vie ;
- **L'accompagnement** : articuler les interventions de chacun, pour que le résident s'inscrive dans une démarche de réinsertion sociale, et élaborer des modalités d'accompagnement adaptées à chaque situation.

L'accompagnement social est réalisé par le référent social de droit commun à l'origine de l'orientation, alors que l'équipe de l'OGFA assure **l'accompagnement à l'habité, ainsi que la logistique autour du logement**. Elle propose un soutien, via des visites régulières au logement (en moyenne tous les 10 jours) et la coordination des différents professionnels, visant à permettre un usage adapté et sécurisé du lieu d'habitation, ainsi que l'acquisition d'une certaine autonomie. Elle assure, en outre, une **médiation de voisinage**, garantissant une intégration positive de l'usager dans son lieu de vie. L'orientation des personnes se fait via le **SIAO**. Le réseau constitué de longue date permet des collaborations privilégiées avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pau.

Le coût du logement est financé par l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Les personnes versent une participation égale à 15 % de leurs ressources.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 16, dont 8 hommes et 8 femmes

Âge moyen : 46 ans

Durée moyenne de séjour : 18 mois

Taux d'occupation : 92 %

Nombre de personnes **entrées** : 6

Nombre de personnes **sorties** : 7



Année d'ouverture : 2010

Nombre d'ETP : 0.92

Nombre de places : 10 en appartements

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Une situation administrative à jour

Toutes les personnes ont des ressources, bénéficient d'une complémentaire santé et disposent d'une pièce d'identité.

| Des motifs d'entrée variables

Sur les 6 personnes intégrant le dispositif, les motifs d'entrée sont variés : hébergement précaire, sans-abri, sortie d'établissement de soin ou d'un dispositif AHI, de type HU ou CHRS. Toutes les orientations sont effectuées via le SIAO.

| Des ressources financières correspondant majoritairement aux minimas sociaux

Sur les 16 personnes accompagnées, la majorité bénéficie des minima sociaux (RSA, AAH ou pension d'invalidité). La totalité est sans emploi, ce qui traduit l'éloignement durable du marché du travail du public accueilli et met en lumière un nécessaire besoin de stabilisation.

| Un public qui présente des addictions

La quasi-totalité des personnes accompagnées **souffre d'une problématique d'addictions**. Ces personnes ont entrepris des soins au cours de leur vie et ce, de manière irrégulière. Nous constatons que la prise en charge au sein du dispositif permet à certains de renouer avec un partenaire de soins. Nous constatons généralement une recrudescence de la consommation de « drogues dures ».

| Des personnes toujours très éloignées de l'emploi

Sur les 16 personnes prises en charge au cours de l'année, toutes sont sans emploi, ce qui traduit le cumul de problématiques (addictions, santé psychique ou somatique, vieillissement) et un éloignement durable du marché du travail.

Des ponts sont faits avec le service des AAVA de l'OGFA, afin de permettre aux résidents, qui en sont capables, de retrouver un rythme et de débiter une projection vers une éventuelle insertion professionnelle.

| Des modalités de sortie qui restent variées

Parmi les 7 sorties de l'année, les modalités sont variées : 1 relogement en parc public, 2 orientations vers une autre structure d'hébergement, 1 entrée en Maison Relais, 2 exclusions et 1 refus de la personne de se maintenir dans le dispositif.

Ces sorties témoignent de la diversité des parcours et des difficultés de relogement pérenne.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Cette année nous notons une **baisse de 3 mois de la durée moyenne de séjour**. Cela s'explique par l'augmentation du turn-over avec 3 sorties de plus qu'en 2025 dont 2 exclusions.

Le besoin de coordination des actions sanitaires a continué de baisser, comme cela avait déjà été évoqué l'année précédente.

L'accompagnement des personnes accueillies au sein du service Logement Adapté repose en grande partie sur un travail partenarial avec les dispositifs de droit commun. Or, l'équipe éducative rencontre des difficultés récentes dans la mise en œuvre de ces collaborations. En effet, des référents sociaux de droit commun refusent désormais de se rendre disponibles pour les temps de contrat mensuel tripartite .

Il est à craindre que cela influence négativement le suivi social réalisé auprès des personnes. Ce frein peut également participer à l'embolisation des places en impactant la temporalité autour du travail de relogement.

PERSPECTIVES

En 2026, l'équipe souhaite poursuivre ce qui a été engagé en 2025 :

-renforcement des pratiques professionnelles: en 2026 l'équipe généralisera les interventions en binôme et les visites conjointes au logement, afin de renforcer la cohérence du suivi et de sécuriser les situations les plus complexes. Les modalités de ce nouveau cadre d'intervention feront l'objet d'une concertation d'équipe;

-accompagnement au "savoir habiter" et entretien du parc: l'appropriation du lieu de vie et le maintien en bon état des logements (issus majoritairement du parc privé) par les résidents demeurent des enjeux centraux pour garantir des conditions d'accueil de qualité;

-renforcement du réseau partenarial et fluidification des sorties: face aux difficultés signalées en 2025, l'équipe entend réactiver ses liens avec les partenaires clés (services de soins, SIAO, Maison Relais, CCAS, etc.) afin de sécuriser les parcours et de favoriser davantage de sorties positives vers un hébergement pérenne.

-réécriture du projet de service: ce travail visera à actualiser le cadre d'intervention au regard de l'évolution du public accueilli (cumul de vulnérabilités, éloignement durable de l'emploi) et à formaliser les pratiques développées ces dernières années, dans une démarche collective impliquant l'ensemble de l'équipe.